

Blockchain, Smart Contracts et cryptos

La décentralisation dans tous ses états

08 octobre 2020 (Lausanne, le matin)

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux consultants et conseillers expérimentés.

Contexte et problématique

Technologie phare des années récentes, la blockchain s'immisce progressivement dans tous les domaines de la vie économique moderne. Solution à tous les problèmes selon les uns, ou solution à la recherche d'un problème selon les autres, l'application de cette technologie pose des questions juridiques et réglementaires pointues.

Ce séminaire d'une demi-journée offre un tour d'horizon des derniers développements juridiques et réglementaires applicables à la technologie blockchain, aux smart contracts et aux crypto-actifs. La thématique sera abordée dans une perspective de démystification, avec pragmatisme, par l'examen d'applications concrètes. La décentralisation étant au cœur du sujet, un accent particulier sera également mis sur l'impact réglementaire et fiscal, mais aussi sur la question de la protection des données personnelles dans un système décentralisé.

Objectifs

- Permettre aux intervenants d'acquérir une connaissance de la technologie et de son impact concret sur des modèles d'affaires
- Faire un point de la situation juridique et réglementaire à la lumière des consultations et projets législatifs les plus récents
- Examiner certaines questions fiscales et comptables en lien avec les technologies blockchain et les crypto-actifs
- Comprendre les enjeux liés à la protection des données personnelles dans une infrastructure décentralisée et connectée

Thèmes

- Nouvelles technologies/Blockchain
- Droit
- Fiscalité

Méthode

Ce séminaire s'adresse aux consultants et conseillers expérimentés.

Responsable du séminaire

Michel Jaccard, avocat associé chez id est avocats sàrl, docteur en droit, LLM Columbia Law School

Conférenciers

Mehmet Toral, avocat associé chez id est avocats sàrl

Alexandre Jotterand, avocat chez id est avocats sàrl, CIPP/E, CIPM

Date

08.10.2020 le matin

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Blockchain, Smart Contracts et cryptos

08 octobre 2020 (Lausanne, le matin)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.